



À Lyon, le jeudi 23 janvier 2020



## POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE & ACCESSIBLE À TOUS

Nos villes et nos métropoles sont en transition. Les aménagements d'hier ne sont plus toujours adaptés aux préoccupations contemporaines et aux défis de demain. Il nous revient d'aménager autrement, et de garantir à chaque habitant un cadre de vie apaisé et durable. Cette conviction nous a conduit à voter en mai dernier un nouveau Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H), qui propose d'ores et déjà un cadre nouveau.

Ces nouvelles règles n'étaient qu'une première étape pour faire de la Métropole un territoire attractif, non pas uniquement pour ses performances économiques, mais aussi et surtout pour le cadre de vie des Grands Lyonnais. Il nous faut repenser l'élaboration des projets urbains, au plus près des attentes de ceux qui y habitent et qui les font vivre.

Nous devons innover dans l'aménagement, de manière partagée et collaborative, et proposer une diversité de lieux et de quartiers adaptés aux attentes et aux besoins de chacun, à l'image de l'**urbanisme transitoire**, de la **reconquête de nos fleuves** ou de l'**habitat intergénérationnel**. Nos espaces publics doivent se transformer, s'adapter aux changements climatiques, laisser toute sa place à la nature, pour augmenter la canopée de la Métropole et lutter contre les îlots de chaleur. Nous devons proposer à chacun d'habiter dans des quartiers innovants, avec une offre de services et de transports complète, en repensant la place du végétal au quotidien, grâce à la **création d'une clause spécifique dite "clause Garnier"**.

Parallèlement à l'urgence environnementale, nous faisons face aujourd'hui à une urgence sociale. Dans la plupart des grandes capitales européennes, les prix de l'immobilier explosent, à la location comme à l'achat. Il nous faut des logements abordables, pour tous et de qualité. L'équilibre de notre Métropole doit reposer sur une offre de logement forte, afin que chacun puisse trouver le logement abordable en adéquation avec ses besoins. En fixant un **objectif de 50 000 nouveaux logements d'ici 2026**, en généralisant l'**encadrement des prix de vente des logements neufs dans les projets urbains portés par la Métropole**, en **créant des logements abordables**, en **proposant différentes formes d'habitat**, nous créons un véritable choc d'offre. Nous mettrons au coeur de notre action la qualité énergétique des logements et la lutte contre l'habitat indigne.

Enfin, nous devons réunir les conditions d'une mixité réelle dans chacun de nos quartiers, y compris les plus en difficulté. Si le renouvellement urbain de certains quartiers passe par le bâti, par les nouvelles infrastructures, les conditions pour une mixité réelle ne sont réunies que lorsque l'on développe en parallèle des outils ambitieux pour favoriser le vivre-ensemble. En s'appuyant sur le NPNRU, il s'agira tout à la fois de **renouveler nos quartiers prioritaires**, de **développer un volet économique et commercial** ambitieux dans tous nos projets de renouvellement, et d'**investir aux côtés des communes pour de nouveaux équipements, culturels, sportifs et socio-culturels**. Nous **renforcerons nos outils de concertation citoyenne**, pour faire émerger dans chaque quartier une véritable démarche de co-construction de la ville, avec chaque acteur du quotidien.

C'est avec ces leviers et cette envie d'aménager autrement, d'être au coeur de l'innovation urbaine, que nous construirons une Métropole plus durable, plus équilibrée et plus agile.

Jacques BOUCAUD :  
06 65 46 42 69Sarah PEILLON :  
06 63 12 93 40Marie-Annick DEPAGNEUX  
06 75 12 94 66



## Construire une ville durable

*Les dérèglements climatiques invitent les villes et les métropoles à se fixer des objectifs ambitieux en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des îlots de chaleur. Il faut rénover les logements, adapter l'aménagement du territoire au climat actuel et à venir, préserver notre biodiversité et renforcer la place de la nature en ville, favoriser le réemploi dans la construction et utiliser des matériaux biosourcés pour faire émerger un cercle de la construction vertueux et durable.*

*Construire une métropole durable, c'est également aller vers un urbanisme partagé et collaboratif : la ville doit se construire avec et pour celles et ceux qui y vivent, y travaillent et y grandissent.*

*C'est enfin construire une métropole plus agile, capable de faire évoluer ses espaces en fonction des usages et des besoins, à l'image de l'urbanisme transitoire qui permet de revitaliser des lieux en friches, de créer des nouveaux espaces de vie, mêlant logement, économie sociale et solidaire, expositions culturelles et événements festifs.*

### Vers une politique d'urbanisme durable

#### **1 Mettre en place une « clause Garnier » dans tout nouveau projet urbain pour verdier la ville (part d'espaces verts, végétalisation des bâtiments et de leurs toits, récupération des eaux pluviales, ...).**

L'objectif de la clause Garnier, - qui fait référence à l'un de nos plus célèbres architectes et urbanistes -, est d'inclure dans chacun des projets urbains de la Métropole un ensemble de règles contraignantes pour développer la végétalisation, encourager la récupération des eaux pluviales, inciter à la sobriété énergétique, recourir aux énergies renouvelables, favoriser l'usage de matériaux biosourcés et le réemploi de matériaux dans la construction, ...

- Pour les opérations privées d'aménagement, une charte similaire à la clause Garnier, avec les mêmes prescriptions, sera mise en place avec les promoteurs.
- Pour les grands quartiers existants (Part-Dieu, Gerland, Confluence, Carré de Soie), nous engagerons également une transformation durable pour renforcer la présence du végétal dans le bâti et dans l'espace public, la place des jardins publics et squares, renforcer l'accès et le stationnement des modes doux, améliorer la sobriété énergétique et l'innovation urbaine.

#### **2 Créer de nouveaux coeurs de métropole pour construire une Métropole multipolaire : à Oullins (La Saulaie), à Saint-Genis-Laval (Vallon des Hôpitaux), à Villeurbanne (Saint-Jean) et à Albigny-sur-Saône (La Loupe).**

- Ces nouvelles centralités intégreront des Pôles d'échanges multimodaux (transports en commun, avec parcs relais, vélos), permettant une meilleure connexion à la métropole.
- Ils accueilleront des logements pour tous - social, abordable et intermédiaire - mais aussi des commerces de proximité, équipements culturels et sportifs, espaces d'innovation, activités tertiaires et industrielles, ... Pour en faire des quartier à vivre et attractifs.

#### **3 Piétonniser la Presqu'île de Lyon le week-end, et piétonniser les centres-bourgs et centres-villes des communes volontaires.**

#### **4 Créer une esplanade végétalisée devant le Grand Hôtel Dieu sur le quai Courmont (Lyon 2ème).**

- 5** Lancer un appel à projets « mobilier urbain innovant » pour mieux répondre aux usages et besoins des piétons.
- 6** À Lyon, rendre la rue de Marseille aux piétons dans le prolongement de la promenade végétale Moncey (déplacement du tramway sur les quais) jusqu'à l'avenue Berthelot.
- 7** Développer des forêts urbaines à Lyon, sur les places Louis Pradel et République pour redonner ses droits à la nature et lutter contre les îlots de chaleur.
- 8** Créer de nouvelles passerelles modes doux et piétons et rénover les ponts de la Métropole pour mieux connecter les territoires (ex : pont de Vernaison).  
L'objectif est de relier les communes limitrophes à la ville-centre, ou entre rives :
  - Mermoz <-> Parilly entre Lyon 8ème et Bron,
  - Vaulx en Velin nord <-> Carré de Soie,
  - Villeurbanne St Jean <-> Buers,
  - Confluence <-> Girondins,
  - Couzon-au-Mont-d'Or <-> Rochetaillée-sur-Saône.
- 9** Développer des micro-jardins citoyens en zone résidentielle, en lien avec les conseils citoyens et les conseils de quartier.  
Chacun doit pouvoir prendre sa part dans la transition écologique et dans le verdissement de nos communes. Aussi, dans les zones résidentielles, nous prévoyons de nouveaux aménagements de voirie pour intégrer des mini-jardins citoyens, afin que chacun puisse verdifier sa rue, comme cela se fait dans d'autres grandes villes européennes et nord-américaines.
- 10** Favoriser la plantation d'arbres dans des propriétés privées ou en copropriété, en s'appuyant sur des brigades vertes partout dans la Métropole.  
L'arbre purifie l'air et les sols, il climatise la ville, offre un cadre de vie attractif et agréable, améliore le vivre-ensemble et valorise le paysage. Nous ferons appel à des jeunes en Service Civique et travaillerons conjointement avec les pépiniéristes de la Métropole, pour mettre en oeuvre les plantations tout en favorisant l'économie locale.
- 11** Créer un programme de rénovation patrimoniale de lieux emblématiques du territoire.
- 12** Assurer une sécurisation des espaces publics métropolitains.

## Vers un urbanisme partagé et collaboratif

- 13** Organiser des Assises de la Métropole dès les premières semaines du mandat, avec la signature par toutes les parties prenantes d'une charte de la co-construction de la Métropole.

- 14 Développer l'habitat participatif dans la Métropole**, en accompagnant les initiatives citoyennes et en incitant les acteurs de l'immobilier à proposer des modes d'habitat de ce type.
- Objectif : 500 logements en habitat participatif d'ici à 2025, dans les opérations de construction et grâce au soutien d'initiatives citoyennes et associatives. Dans le cadre de notre plan pour le logement étudiant, nous développerons aussi le système de colocation intergénérationnelle, entre jeunes et seniors.
- 15 Adopter une vraie stratégie pour le développement de l'habitat inclusif** et adapté et aller vers l'émergence de quartiers adaptés.
- La place des personnes en situation de handicap et des personnes âgées sera prise en compte dans chaque projet urbain, du logement à la voie publique en passant par les nouveaux équipements. Des quartiers adaptés, favorables au vieillissement, seront spécifiquement développés pour répondre à chaque besoin des seniors.
- 16 Intégrer les services urbains dans les maisons de la métropole**, pour renforcer la présence d'agents « de guichet », et faire de ces maisons des espaces ouverts pour la participation citoyenne à l'aménagement du territoire.
- 17 Affirmer l'égalité femmes/hommes dans l'espace public et dans les équipements publics** (écoles, lieux culturels, espaces sportifs).
- Nous soutiendrons financièrement les communes dans le renforcement de l'éclairage public, via l'éclairage intelligent, dans les zones les plus anxieuses.
  - Chaque projet urbain devra tester les usages et les attentes du public féminin dans le cadre de la concertation citoyenne.
  - Pour atteindre la parité dans les noms de rues, équipements et places, nous privilégierons le choix de noms de femmes sur l'ensemble du prochain mandat, en lien avec les communes.

## Construire une Métropole plus agile, en cohérence avec les besoins de chacun

- 18 Faire émerger 15 nouveaux tiers-lieux dans les quartiers prioritaires et 15 nouveaux tiers-lieux en milieu périurbain** : des lieux de vie et de travail multi-usages et innovants, ouverts à tous (coworking, espace numérique, espaces pour des associations locales, cafés...).
- Créer des lieux de vie dans des quartiers/communes qui en manquent, offrir des locaux adaptés pour les associations, start-ups, travailleurs indépendants, artistes qui cherchent à développer leurs activités.
- 19 Développer massivement l'urbanisme transitoire**, en transformant des friches industrielles à l'abandon en lieux d'innovation culturelle, sociale et entrepreneuriale.
- De nombreux acteurs locaux éprouvant des difficultés à trouver des lieux pour s'installer, pour créer, partager et innover, ces occupation temporaires redonnent de l'attractivité à ces sites et favorisent l'innovation urbaine, en mixant des logements temporaires, des activités culturelles (biennales, street-art, expositions), des activités d'économie sociale et solidaire.
- 20 Favoriser le développement de quartiers flottants sur le Rhône et la Saône** et faire émerger une véritable service public de la mobilité fluviale.



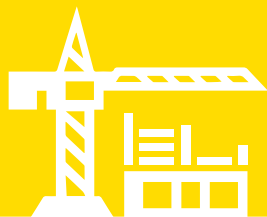
## Des logements abordables, et de qualité pour tous

Face à l'augmentation des prix du logement, la Métropole a mis en place un plan d'urgence pour l'accès au logement, afin de renforcer la production de logements, diversifier l'offre et répondre à des besoins nouveaux, et réduire la part du logement dans le budget des ménages. Mais il faut aller plus loin. Il est nécessaire de poursuivre les efforts financiers réalisés et de développer de nouveaux outils pour faciliter l'accès à l'offre, réduire le coût et améliorer la qualité de chaque logement.

- 1 Fixer un objectif global de production de 50 000 logements d'ici 2026 dans la Métropole**  
Parmi ces 50 000 logements, nous développerons et accompagnerons la production de 40% de logement social, dont 20% de logement pour les étudiants et apprentis, 20% de logement abordable, 10% de logement intermédiaire, répartis de manière équilibrée.
- 2 Doubler le budget annuel dédié à la politique du logement et de l'habitat**  
Passer de 100 millions d'euros par an à 200 millions d'euros pour le logement et l'habitat : c'est indispensable si nous voulons permettre à chacun d'accéder à un logement digne et qui corresponde aux attentes de chacun.
- 3 Renforcer l'usage et le budget dédié aux préemptions** pour l'acquisition de logements dans les secteurs tendus de la Métropole.
- 4 Généraliser l'encadrement des prix de vente des logements neufs** dans les projets urbains portés par la Métropole, comme à Gratte-Ciel (Villeurbanne), aux Girondins (Lyon 7ème), à l'Esplanade de la Poste (Dardilly), afin de renforcer l'offre de logement abordable.
- 5 Diviser par deux le prix de l'immobilier en secteur tendu**, avec une nouvelle offre de logements abordables, en s'appuyant sur le nouvel Office foncier solidaire métropolitain.  
L'OFS est une mesure forte qui permettra de proposer des logements à des prix plus accessibles, en dissociant le prix du foncier du prix du bâti. Il permettra également de maintenir dans le temps la vocation sociale des logements, sans spéculation possible. Notre ambition est de produire 2000 logements abordables/an à la mi-mandat avec l'OFS métropolitain.
- 6 Renforcer le plan 3A, notre plan d'aide à la primo-accession des ménages les plus modestes**, avec le versement de primes pour l'achat d'un logement, représentant entre 2000€ et 6000€, sous conditions de ressources et en fonction de la situation familiale.
- 7 Produire 5000 logements intermédiaires sur 6 ans** (loyers de 20% à 30% en dessous des prix du marché), pour proposer des logements à louer à destination des salariés les plus modestes, sur l'ensemble de la Métropole.
- 8 Création de "Tous Logés !"**, un guichet unique, physique (au sein des Maisons de la Métropole) et numérique (plateforme sur internet et appli), pour l'accès au logement et aux aides publiques.  
Objectif: simplifier l'accès aux offres de logement et aux aides publiques pour l'accession à la propriété et la rénovation énergétique.



- 9 Renforcer le plan Logement d'Abord** pour lutter contre le sans-abrisme.
- 10 Renforcer les mesures d'encadrement des logements en location pour une courte durée de type "AirBnB"**, créer une brigade de contrôle AirBnB et élargir ces mesures à toute la ville de Lyon et à la ville de Villeurbanne.  
L'objectif est de lutter contre la spéculation immobilière et la hausse des prix, et libérer des logements en hypercentre pour les Grands Lyonnais, en particulier les familles.
- 11 Expérimenter le « permis de louer » dans certains quartiers de la Métropole** pour lutter contre l'habitat indigne et les logements insalubres.  
Sur le modèle du permis de construire, le permis de louer contraint les propriétaires à obtenir une autorisation de location de leurs biens, afin de garantir l'accès pour tous à des logements dignes et de qualité.
- 12 Faire émerger une offre d'habitat intergénérationnel** et lancer un plan colocations inter-génération.  
Il s'agit de mettre en lien des Grands Lyonnais de générations et de milieux différents au sein d'un même logement en incitant à la mise en place d'une colocation entre seniors et jeunes. C'est une solution pour faciliter l'accès au logement des étudiants tout accompagnant le grand âge. Objectif: 1000 colocations sur le mandat.
- 13 Engager une stratégie d'ensemble sur le logement avec les territoires limitrophes** via le Pôle Métropolitain.



## **Créer une mixité réelle dans tous les quartiers de la Métropole**

*Si le renouvellement urbain passe par le bâti, par les nouvelles infrastructures, les conditions pour une mixité réelle ne sont réunies que lorsque l'on développe des outils du vivre-ensemble: l'école, les collèges, les musées, les théâtres, le tissu associatif, les tiers-lieux, les échanges européens et internationaux, les pôles entrepreneuriaux, les maisons des jeunes.*

*Notre Métropole doit consacrer des moyens à la hauteur des enjeux pour diversifier, pour enrichir, pour maximiser les possibles de chaque habitant de nos quartiers, qu'ils soient à Lyon, à St-Fons, à Oullins, à St-Cyr-au-Mont-d'Or ou à Vaulx-en-Velin.*

*Oui, la mixité est un progrès, et chaque habitant de notre Métropole doit pouvoir y avoir droit et y contribuer, pour une ville partagée.*

- 1 Poursuivre le renouvellement urbain des 14 quartiers prioritaires de la politique de la ville** retenus dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).
- 2 Favoriser les implantations économiques et commerciales dans les quartiers les plus en difficulté**
- 3 Consacrer un plan d'investissements d'aide au renouvellement urbain des quartiers en "veille active"**, qui ne bénéficient pas des aides de l'Etat, pour améliorer leur cadre de vie  
Il s'agit de mobiliser tous les outils et leviers financiers de la Métropole afin d'avoir un même niveau d'investissement pour tous les quartiers du territoire, y compris ceux qui concentrent des difficultés sociales et économiques et ne bénéficient pas des aides de l'Etat.  
Ex: quartier Moncey - Paul Bert (Lyon 3ème) ; Guillotière (Lyon 7ème); quartier des Marronniers (Fontaines-Sur Saône) ; Grand Trou - Moulin à vent (Lyon 8ème).
- 4 Soutenir financièrement les communes dans la création et la rénovation d'équipements publics dans les quartiers sous-dotés**  
> Exemples : gymnases, piscines, maisons de la danse, stades, théâtres, ...
- 5 Créer 10 places réservées par crèches dans les quartiers prioritaires de la ville** pour un accueil immédiat d'enfants de familles bénéficiaires du RSA, ou pour les familles ayant un enfant souffrant de handicap.
- 6 Engager des ventes de logements HLM dans les quartiers de la Métropole où la part de logements sociaux est majoritaire, pour renforcer l'offre de logements abordables et en accession libre.**